

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Le 14 mai 2020



COMMUNE DE CASE-PILOTE

Objet : Lettre aux parents**Chers parents**

Avec mon équipe municipale, nous avons pris la décision d'ouvrir les écoles à compter du 11 mai 2020 en s'appuyant sur certains critères et réflexions :

- Continuité pédagogique indispensable d'autant plus que des mois de grèves avant ce confinement ont beaucoup perturbé l'enseignement
- Inégalités sociales et donc scolaires, car certaines familles n'ont pas internet permettant l'enseignement à distance et l'aide aux devoirs
- L'enseignement est un métier et la présence d'un enseignant est indispensable
- La nocivité des écrans plusieurs heures par jour est catastrophique pour les enfants disent certains spécialistes
- Manque de lien social - Effets psychologiques du confinement commencent à se ressentir selon des psychologues et sophrologues
- Entre 20 et 30% des parents nous ont demandé la réouverture des écoles et nous ne pouvons les ignorer.

Pour cela les écoles et restaurant scolaire ont été désinfectés par une société spécialisée et nettoyés, et des réunions ont eu lieu avec les Directeurs, les représentants de parents d'élèves, les agents et ATSEM. De plus une réunion du CHSCT et CT s'est tenue le jeudi 7 mai en mairie. Il en ressorti à chaque fois **des avis défavorables pour accueillir les élèves le 12 mai. La majorité souhaitant une ouverture en septembre.**

A l'heure actuelle, la commune accueille depuis plusieurs semaines au sein de son école élémentaire une vingtaine d'enfants du personnel soignant du Nord Caraïbes. Cela demande des enseignants volontaires et la mise à disposition de 3 à 4 agents matin, midi et soir, avec bien entendu gants, masques, gels, tout cela à la charge uniquement de la commune de Case Pilote.

Il est vrai que l'ouverture des écoles est un casse-tête à mettre en œuvre, puisqu'elle s'organise sur la base d'un protocole de 63 pages exclusivement sanitaire (dont nous sommes à la 3^{ème} mouture) diffusé par le ministère de l'Éducation Nationale.

De nombreuses décisions, depuis, ont été prises dans l'urgence par la force des choses. Nous apprenons en marchant.

Concernant ce protocole sanitaire qui doit être scrupuleusement respecté, il nous est apparu que deux des 5 fondamentaux, à savoir le maintien de la distanciation physique et la limitation du brassage des élèves seraient très difficile à respecter pendant les récréations et le temps de l'interclasse, temps qui repose uniquement sur la vigilance des agents de la commune.

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

En outre, le lavage des mains pendant trente secondes à des élèves de maternelle plusieurs fois par jour nécessite un encadrement de tous les instants.

La désinfection, plusieurs fois par jour également, des surfaces utilisées (tables, chaises, poignées de portes, robinets, rampes d'escalier et j'en passe) et au minimum une fois par jour des espaces utilisés et de passage.

La surveillance de la température des enfants.

Toutes ces demandes nécessitent un personnel en nombre suffisant, or plusieurs agents ont des pathologies ne leur permettant pas de reprendre le travail, et certains présentant une très grande appréhension doivent être suivis psychologiquement.

Pour toutes ces raisons il nous semble difficile de rouvrir les écoles d'autant plus que le débat sur cette réouverture se situe actuellement à des niveaux politiques, économiques et sanitaires, et laisse **peu de place aux enjeux éducatifs**.

C'est donc avec regret que nous vous informons que nous avons pris la décision de n'ouvrir les écoles qu'au mois de septembre.

Nous vous prions de croire, chers parents, à notre profond dévouement pour vous servir et protéger nos petits pilotins ainsi que les agents des écoles.



Ralph MONPLAISIR

Maire, Président de la Caisse des Ecoles

Copie :
Madame Monique ALFRED, Inspectrice de l'Education Nationale
Madame George GELIE, première adjointe
Madame Corinne MORJON-BOCQUET, Directrice Générale des Services
Monsieur Éric ARGIRE, Responsable de l'Accueil périscolaire